



Planification d'urgence en cas de pandémie – établissement d'un plan de poursuite des activités

La récente pandémie de grippe porcine au Mexique et la présence de cas au Canada rendent impérative la mise en place d'un plan efficace au sein de toutes les entreprises et organisations. L'Organisation mondiale de la Santé a maintenant porté le niveau d'alerte à 4 sur 6, ce qui signifie qu'il y a des preuves de transmission interhumaine accrue. La pandémie de SRAS au Canada a sensibilisé la population aux pandémies et a amélioré notre état de préparation, mais nous devons rester vigilants. Le moment est venu d'actualiser votre planification d'urgence.

La Chambre de commerce du Canada participe à la préparation en vue d'une pandémie de grippe depuis qu'elle a siégé à un groupe de travail présidé par l'Agence de santé publique du Canada. Elle travaille également avec le Centre international pour les maladies infectieuses à la préparation d'une trousse d'outils à l'intention des entreprises.

L'élaboration d'un plan d'urgence permet aux entreprises de toutes tailles de protéger leurs employés et leurs activités. La liste de vérification suivante aidera votre organisation à définir les responsabilités en vue d'assurer la poursuite des activités en cas de pandémie. Elle est suivie de liens utiles pour la planification des mesures d'urgence.

- 1) Réexaminez votre plan d'urgence et veillez à ce que les activités puissent continuer pendant plusieurs semaines en cas d'absentéisme élevé parmi les employés.
- 2) Prévoyez des mesures en cas d'interruption des services publics essentiels comme les services d'hygiène publique, l'eau, l'électricité et de dérangements à l'approvisionnement alimentaire.
- 3) Identifiez les fonctions essentielles de votre organisation et les personnes qui les accomplissent. Prévoyez des mesures au cas où les responsables de ces fonctions seraient malades.
- 4) Maintenez un environnement de travail sain et, pour ce, assurez que la circulation de l'air est adéquate et affichez des conseils sur la façon de prévenir la propagation des germes au travail.
- 5) Encouragez le lavage des mains et la façon correcte de tousser et d'éternuer. Placez des produits à base d'alcool ou des désinfectants à plusieurs endroits et bien en vue ainsi que des affiches rappelant aux employés de se laver les mains, d'éviter de tousser ou d'éternuer dans leurs mains et de rester à la maison s'ils sont malades.
- 6) Établissez ou renforcez les politiques et outils permettant aux employés de travailler à partir de chez eux.
- 7) Élargissez les services électroniques ou les libres-services à l'intention des clients et des partenaires de l'entreprise.
- 8) Parlez aux employés de la pandémie de grippe et des mesures prises par l'organisation pour s'y préparer.

- 9) Encouragez les employés à rester chez eux s'ils sont malades afin d'endiguer la propagation de la maladie et mettez à jour les politiques relatives au congé de maladie et au congé pour raisons familiales et médicales. Les préoccupations concernant le salaire perdu constituent la principale désincitation à la quarantaine volontaire.

Liens vers des renseignements sur la planification en cas de pandémie :

Association canadienne de santé publique

http://www.phac-aspc.gc.ca/alert-alerte/swine_200904-fr.php

Centre international pour les maladies infectieuses

<http://www.icid.com/>

Centers for Disease Control and Prevention

<http://www.cdc.gov/swineflu/>

Organisation mondiale de la santé

<http://www.who.int/fr/>

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Chris Gray au (613) 238-4000, poste 251, cgray@chamber.ca.